

Conseil Municipal de la commune de Sénouillac

n° 08 du 16 octobre 2014

Date de la convocation : 10 octobre 2014

Présents : Bernard FERRET, Maire, Vincent MASSON, Sylvie BENIMELIS et Gilles FORT, Adjoint
Emmanuel BISTES, Jean-Philippe CAL, Nicole JEGOU, Grégory FABRE, Lorraine FONVIELLE, Corinne MALBERT, Marie-Thérèse PLAGEOLES, Thérèse SOUDAN, Jean-Luc SOUQUIE, Pierre SOUQUIE, Nelly TAYAC.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOUQUIÉ

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à la majorité.

1) Délibérations

Objet : Taux de la Taxe d'Aménagement et Exonérations

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal,
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

totalement, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+).

totalement, les abris de jardins soumis à Déclaration Préalable.

La présente délibération est valable par tacite reconduction.

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Approuvé à : l'unanimité

Objet : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal :

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son Article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide :

D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'Article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

ADOTPÉ : à l'unanimité.

Objet : Choix d'un Avocat et signature convention

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les dossiers instruits en Mairie deviennent de plus en plus complexes.

Aussi, lors de l'établissement d'actes difficiles (conventions, etc.), le recours d'un Avocat devient nécessaire afin de ne pas commettre d'erreurs dans la mise en forme.

Maître Pascale MOLY, Avocate au Barreau d'Albi 39 Rue Lavedan – 81000 ALBI a été contactée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'avoir recours à Me Pascale MOLY, Avocate au Barreau d'Albi pour ce dossier complexe pour l'établissement de la convention entre la Commune de Sénouillac et l'Association St Martin et Mauriac,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à : 14 pour - 1 contre

Objet : Don de 2 terrains par Mme MALBERT.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la décision de Mme MALBERT Francine qui par lettre en date du 26 août 2014, remise en main propre à la mairie de SENOUILLAC, et dans laquelle, elle déclare faire don à notre commune de deux parcelles de terre agricoles sises « La Grande Garenne » à SENOUILLAC, inscrites au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :

- Section D, n° 141, contenance : 27 a 04 ca
- Section D, n° 142, contenance : 07 a 02 ca

TOTAL : 34 a 06 ca

A charge pour la commune du respect des conditions énumérées sur la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus.
- Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Approuvé : 9 pour - 3 contre - 3 abstentions

Objet : Convention avec la Commune de FAYSSAC

Une rencontre entre les Maires de Fayssac et de Sénouillac, dans le cadre de la création d'un service de mutualisation, a abouti à établir une convention entre ces deux communes pour le passage du tracteur épaveuse sur la commune de Fayssac.

Cette convention de mise à disposition auprès de la commune de Fayssac, du personnel et du matériel de la commune de Sénouillac, doit être signée entre les deux communes.

La rémunération prend en compte les coûts de fonctionnement et d'amortissement, du personnel et du matériel engagés par la commune de Sénouillac.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- donne son accord,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à : 14 pour - 1 contre

Objet : Choix du Bureau d'Études pour le schéma directeur d'assainissement : CT2E -81300 GRAULHET

La commune de Sénouillac doit augmenter la capacité de traitement de sa station d'épuration. En effet, la lagune qui traite les effluents du bourg est actuellement dimensionnée pour traiter 200EH. Les dernières mesures de charge sur la station d'épuration montrent que le système de traitement reçoit entre 105 et 450 % de sa charge organique nominale. Le schéma communal d'assainissement de 2013 a permis de déterminer la capacité de traitement à mettre en œuvre sur le système d'assainissement.

Monsieur le Maire a été habilité à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la désignation d'un Bureau d'Études pour lancer cette procédure.

Après avoir entrepris les démarches et procédures administratives nécessaires à la consultation des Bureaux d'Études susceptibles de répondre à la lettre de mission, une consultation a été lancée auprès de cinq Bureaux d'Études.

2 offres ont été déposées dans les délais impartis (date limite de remise des offres : lundi 22 septembre 2014 à 17h00).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mardi 7 octobre 2014 à 20h30. Elle a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres des Bureaux d'Études.

En considérant des critères d'attribution énoncés dans la lettre de mission et après analyse et vérification du contenu de ces offres, la Commission d'Appel d'Offres suggère de retenir la proposition formulé par le Bureau d'Études ci-après désigné :

- CT2E - 81300 GRAULHET :
offre HT : 3 600,00 €
total TTC : 4 320,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ENTERINE le choix du Bureau d'Études désigné ci-dessus, selon le montant stipulé,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Objet : Motion relative à la réhabilitation collective « des Fusillés pour l'exemple » de la Guerre de 1914-1918.

Le Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du texte distribué en séance et après en avoir débattu,

Approuve les termes de la motion ci-après :

« La Première Guerre mondiale, avec son cortège de 60 millions de combattants, de 20 millions de blessés, de 9 millions de morts, de 4 millions de veuves et de 8 millions d'orphelins aura été un théâtre de l'horreur humaine sans précédent.

Aujourd'hui, alors que les derniers acteurs de cette tragédie ont disparu, qu'une généreuse fraternité a remplacé la férocité belliqueuse des nations et que, selon les termes de Victor Hugo « l'esprit de conquête a été transfiguré en esprit de découverte », il est grand temps d'honorer nos morts, tous nos morts, et de reconnaître, sans distinction aucune, qu'ils l'ont tous été pour la France.

Le Conseil Municipal, réuni ce jour en séance plénière, tient à affirmer sa volonté que la France s'engage à la réhabilitation collective des 650 fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914- 1918.

Plongés dans un désespoir sans fond, ces soldats refusèrent d'être des sacrifiés.

Immergés dans la boue, dans l'atrocité des combats, jusqu'au bout de la souffrance humaine, ils ont néanmoins fait front, au milieu d'une indicible sauvagerie, armés de leur courage et d'une souveraine humanité.

Rien ne pourra jamais décrire autant que ceux qui l'ont vécu, l'horreur dans laquelle ils ont été plongés.

A trois jours des commémorations du centenaire du premier conflit mondial, « un large consensus existe dans notre société pour estimer que la plupart de ces soldats n'étaient pas des lâches » mais de « bons soldats, qui avaient fait leur devoir et ne méritaient pas la mort », souligne le rapport remis au Ministre des Anciens Combattants, M. Kader Arif par le groupe de travail animé par le Président du Conseil scientifique de la Mission du centenaire Antoine Prost.

Les circonstances sont aujourd'hui connues, le débat sur les faits est tranché, il reste à en tirer les conséquences au plan mémoriel et symbolique, pour réintégrer pleinement les fusillés dans la mémoire nationale.

Car c'est devant cette mémoire-là que nous sommes aujourd'hui engagés dans notre responsabilité de Français et plus encore dans celle des femmes et des hommes qui ont à reconnaître ceux qui sont morts dans le devoir et dans la dignité.

Cela fait aujourd'hui un siècle que ce conflit a débuté et depuis sa conclusion, malgré les multiples demandes formulées, l'État tarde toujours à reconnaître la mémoire de ceux qui ont pourtant bel et bien existé, combattu et livré jusqu'à leurs ultimes forces d'hommes debout avant de tomber pour la France.

Il est temps aujourd'hui que la République unisse, dans une mémoire apaisée, tous ces soldats qui sont morts pour elle ou par elle...

Hier lors du lancement de la commémoration du centenaire, le Chef de l'État a évoqué cette page de notre Histoire en annonçant avoir demandé au Ministre de la Défense qu' « une place soit accordée à l'histoire des fusillés aux Invalides ». « Je souhaite au Nom de la République qu'aucun des Français qui participèrent à cette mêlée furieuse ne soit oublié », a-t-il expliqué.

Le Conseil Municipal demande à M. le Président de la République :

Que la France prononce officiellement la réhabilitation collective des 650 « fusillés pour l'exemple » de la guerre de 1914-1918 ».

ADOPTÉ : à l'unanimité

Objet : Virement de crédit sur opération voirie 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

Crédits à ouvrir

Chapitre 23 article 2313 Opération 251 (constructions) + 9 500,00 €

Crédits à réduire

Chapitre 23 Article 2313 Opération 253 (constructions) – 9 500,00 €

ADOPTÉ : 13 pour - 2 abstentions

2) Comptes rendus des Commissions et des Réunions

Commission Catastrophe naturelles : Grégory FABRE aidé de Christian JÉGOU

Ils ont travaillé sur la première partie du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ; ils ont listé les zones à risques de la commune (voies ferrées, zones inondables, tunnels, passages à niveaux ; répertorié aussi les réseaux Edf, haute et moyenne tension La seconde partie du document (PCS) nécessitera une ou deux réunions afin de répertorier les moyens humains.

Dix Bornes à incendie ont été listées sur la commune. Nous devons en assurer le bon fonctionnement. Il est proposé de remettre en conformité celle qui est située devant l'église, le débit et la pression n'étant pas suffisants. Un devis sera demandé et proposé au budget 2015.

Commission Voirie : Gilles FORT

Point sur les travaux du budget 2014

- Le chemin du Lavoir à Mauriac effectué en 2013 et payé en 2014 ;
- Enrochement Rue des Pavillons, programmé en 2013 et effectué en 2014 ;
- Chemin du Gayou : béton pont, création fossé ;
- Chemin de Gaffié vers Cahuzac/Vère : décapage, pose de gravier et création de fossés (travaux partagés avec la commune de Cahuzac/Vère) ;
- Travaux de la VC 128 de Mauriac à Borde-Haute (partie empierrée) : décapage, pose de gravier 0/63, création de fossés.

Entretien des routes : il a été déposé 104 tonnes de grave émulsion par nos agents avec la société 2STP. L'objectif a été de recharger les parties de routes affaissées par le passage de gros engins.

Un point a été fait sur le temps passé pour le fauchage 2014 : 9 jours (premier passage bas-côtés, sécurité carrefours et hameaux), 3 jours pour le village et Mauriac + secteur Laval et Tessonnières).

Second passage : 21 Jours environ pour le fauchage intégral de la commune.

Avant la rentrée : 3 jours de plus pour le village et Mauriac + secteur Laval et Tessonnières).

5 jours pour les fossés "dits fossés mère" principalement dans la plaine.

Commission Environnement : Sylvie BENIMELIS

Visite de TRYFIL à Labruguière. Visite très positive et intéressante. TRYFIL ne gère pas les déchets verts. C'est un problème soulevé par de nombreux administrés, il serait souhaitable de pouvoir trouver une solution de proximité.

Sylvie BENIMELIS remercie toutes les personnes qui ont fait don de plantes pour embellir la commune.

Création d'un groupe de travail pour organiser le fleurissement du village et ses alentours en 2015.

Chemins de randonnées :

Nous devons interroger T&D sur les modalités d'entretien du circuit des 4 Châteaux. La signalétique du circuit ITIFORME doit être repositionnée.

Le Conseil Général va planter des arbres Route de Lincarque.

Commission Communication, Culture, Site Web, Haut débit : Thérèse SOUDAN

L'école primaire de Sénouillac sera baptisée le 5 décembre 2014 à 14h00. Elle se nommera Henri Descamps, administré vivant sur la commune, Académicien et Directeur de recherches au CNRS. La Communauté de Communes Tarn et Dadou offrira ses services pour préparer les invitations ; elles seront envoyées début novembre.

Conférences animées par Jean-Claude Auriol (écrivain/historien) le 12 novembre à 17h00 à la salle des spectacles. Clôture de la conférence avec le verre de l'amitié.

Commémoration du Centenaire de la Grande Guerre : l'exposition aura lieu les 8 et 15 novembre de 15h00 à 18h00 à la salle de conférences.

Cérémonie de la Commémoration de l'Armistice : 11 novembre à 11h00 au Monuments aux Morts.

Commission Vie associative, Jeunesse, Lien intergénérationnel : Pierre SOUQUIÉ

Octroi des subventions communales pour les associations : un courrier sera envoyé à tous les présidents et la Commission étudiera chaque demande pour l'obtention de celles-ci.

Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Bernard FERRET

Projets d'investissement pour les six années à venir en partenariat avec la Communauté de Communes Tarn et Dadou. Ces projets peuvent être communaux ou collectifs et peuvent aboutir avec le soutien de T&D.

Il a été proposé de prendre les projets énumérés sur la profession de foi : (Nous ne souhaitons pas reproduire les erreurs du passé à savoir ne pas imposer des réalisations non souhaitées et non comprises par les habitants).

A savoir :

- diversifier les services proposés par l'agence postale (pain, mini-épicerie, point info-tourisme, création d'un point-relais) ;
- coordonner les structures qui permettent de dynamiser le tourisme local ;
- lancer une concertation pour aménager le centre du village en vue de favoriser le développement des services et animations, mieux faire le lien avec les hameaux, rendre le village plus agréable et plus attractif ; implanter un lieu de services et de convivialité ; initier en fonction des ressources disponibles la réalisation de ces aménagements ;
- installer des panneaux photovoltaïques ;
- création d'un « city stade » ;
- poursuivre le projet de création d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) ;
- lancer une réflexion sur l'implantation d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) associée à une crèche.

Transport à la demande organisé à partir de début 2015 par la Communauté de Communes TED :

Au vu de l'analyse du territoire et de ses besoins en déplacements la mise en œuvre, à titre expérimental, d'un service de transport à la demande sera aménagée. La zone 1 concerne 7 communes dont Sénouillac. Ce service pourra démarrer avec 4 demi-journées par semaine pour chaque zone. Cinq abribus sont répertoriés sur la commune.

3) Questions diverses

La commission Matériel doit se réunir pour faire un inventaire du matériel en prévision du budget primitif 2015.

Déclaration d'intention d'aliéner (vente boulangerie 60 000,00 € /vente aux enchères) : la commune ne préempte pas pour cet immeuble.

Proposition d'achat pour l'archivage numérique à la Société IXEO : contrat de location sur 5 ans.

Suite au renouvellement du parc informatique du Lycée Victor Hugo, Vincent Masson a pu récupérer 18 ordinateurs qui seront destinés, après révision, à la salle informatique de l'école.

Il est rappelé aux membres du Conseil que l'agglomération « Le Chuquet » a été créée pour limiter la vitesse des véhicules.

Fermeture de l'Agence Postale et du secrétariat de Mairie le lundi 10 novembre.

Prochains conseils Municipaux :

- Mercredi 5 novembre 2014 à 20h30
- Jeudi 11 décembre 2014 à 20h30.

Séance clôturée à minuit.

FERRET Bernard	MASSON Vincent	BÉNIMÉLIS Sylvie	FORT Gilles	CAL Jean-Philippe
FABRE Grégory	FONVIELLE Lorraine	JEGOU Nicole	MALBERT Corinne	SOUDAN Thérèse
SOUQUIÉ Pierre	SOUQUIÉ Jean-Luc	TAYAC Nelly	BISTES Emmanuel	PLAGEOLES Marie-Thérèse